

« Maistre Jacques Buyer dit quon doit faire don et quon doit estendre le denier sur tous les habitans.

« Denis Rocheffort dit quon doit faire don et sen rapporter à la discrétion desd. conseillers, que sil est possible qu'il se puisse faire du denier qua este mis sus, qui le face.

« Anthoine Peyron dit quon doit faire don.

« Jacques Paulin pareillement.

« Guillaume Regnault pareillement.

« Jacques de Bailleux dit quon doit faire don.

« Mons^r le maistre Baronnat a este d'oppinion que lon doit faire belle entrée, ou autrement n'en faire point ; et que lon doit prendre deniers sur ceulx qui vallent mieux des foyres et sur les maisons.

« Glaude Thomassin a este d'oppinion quon doit faire entrer le mieulx quil sera possible selon le temps, et, de son costé, il fournira ce que il devra volontiers.

« Messire Vandel a dit quon doit prendre les deniers sus les apparens qui vallent mieulx ès foyres, sans y prendre les pouvres gens.

« Mess^r Guichard Tho id. Mess. Glaude Patarin , id. Mess^r François Dalmais, id.

« Jehan du Peyrat payera volontiers son taux de ce que pourra monter lad. entrée.

« Pierre Le Maistre dit quon doit prendre deniers sur les apparens.

« Jehan Buatier, id.

« Pierre Girard, sus ceulx qui vallent mieux des foyres. Jacques Buyer, id. Barth. Bellièvre, id. Estienne Grollier, id.

« Mercredi 18^e de mars 1499, etc.

« Glaude Guerrier, etc.

« Ont arresté avec Jehan Le Pere et Nycolas Le Clerc, tailleur d'ymaiges, de faire la médaille arrestée pour donner a la reyne. Le roy dun costé , et la reyne de l'autre ; avec